

## Procès-Verbal

### Séance du 31 Octobre 2025

L'an 2025 et le 31 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de FOULAIN sous la présidence de HENRY Robert Maire

**Présents** : M. HENRY Robert, Maire, Mmes : FRANÇOIS Evelyne, LAMIRAL Nadège, LAMURE Mireille, MM : CUSSEY BENOIT, KANDEL Maxime, PERRIN Franck, PIOCHE Joffrey, ROLLAND Julien, SIMON Jean-Michel, THIERIOT Mathieu, TOUSSENEL Roland, VIGNERON Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme EVON Isabelle à Mme FRANÇOIS Evelyne

Absent(s) : M. BOUHAICHA Mustapha

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 24/10/2025

**Date d'affichage** : 24/10/2025

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture de Chaumont le : 03/11/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. VIGNERON Vincent

#### **Objet(s) des délibérations**

Subventions aux associations 2ème versement 2025 - 2025\_10\_31\_73

Tarifs 2026 - location des salles des fêtes - 2025\_10\_31\_74

Tarif 2026 - location de la remorque communale - 2025\_10\_31\_75

Tarifs 2026 - concessions cimetières de Foulain et Crenay - 2025\_10\_31\_76

Convention-cadre de mutualisation entre la communauté d'agglomération et la commune de Foulain - 2025\_10\_31\_77

Admission en non-valeur - 2025\_10\_31\_78

Inscription à l'état d'assiette Destination des coupes Affouages Exercice 2026 - 2025\_10\_31\_79

Modification des statuts du SDED 52 - 2025\_10\_31\_80

Décision Modificative N° 4 du Budget Principal de la commune - 2025\_10\_31\_81

Prorogation 2026 d'adhésion au service départemental d'assistance technique - 2025\_10\_31\_82

Repas et colis des aînés - 2025\_10\_31\_83

#### **Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2025**

Le Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité

#### **Subventions aux associations 2ème versement 2025 réf : 2025\_10\_31\_73**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les subventions suivantes :

Amical des anciens pompiers de Crenay : Deuxième versement 250€

AS foot Luzy Verbiesles Foulain : Deuxième versement 500€

BMX : Deuxième versement de 200 €

La coopérative scolaire : Versement de 500€

Foyer Marne et Suize : Deuxième versement 200€

La Tribu des P'tits Loups : Deuxième versement 300€

Le relais des animaux : Deuxième versement 300€

Le Souvenir Français : Versement de 100€

Association de Chasse de Crenay : Deuxième versement 250€

Société de chasse "La Diane" : Deuxième versement 250€

Le Tamis Foulinois : Deuxième versement 500€

Les Texas Dancers : Versement de 100€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Tarifs 2026 - location des salles des fêtes réf : 2025\_10\_31\_74**

**Salle Marc Lepage à Foulain :**

Location vin d'honneur pour les habitants de Foulain-Crenay : 50 €

Location 1 jour pour les habitants de Foulain-Crenay : 55€

Location 2 jours pour les habitants de Foulain-Crenay : 90€

Frais de chauffage : Forfait de 35€

Location aux associations de la commune au mois : 20€/mois chauffage compris

Forfait vaisselle : 20€ (avec le lave-vaisselle)

Caution de 300€ (220 € + 80€ pour le nettoyage)

Les associations locales ont droit à une location gratuite par an pour une manifestation, hormis leur assemblée générale, La salle est gratuite pour les goûters anniversaires des enfants de moins de 12 ans (sous la responsabilité et en la présence des parents), ainsi que les réunions après obsèques,

La salle n'est plus louée aux personnes extérieures à Foulain et Crenay.

**Salle des fêtes à Crenay :**

Location vin d'honneur habitants Foulain-Crenay : 60€ charges comprises

Location vin d'honneur personnes extérieures : 100€ charges comprises

Location 1 jour habitants Foulain-Crenay : 160€ charges comprises

Location 1 jour personnes extérieures : 200€ charges comprises

Location 2 jours habitants Foulain-Crenay : 210€ charges comprises

Location 2 jours personnes extérieures : 290€ charges comprises

Location aux associations de la commune au mois : 20€/mois charges comprises

Caution : 400€ (80€ pour le nettoyage et 320€ pour les dégradations) **A l'état des lieux de sortie, s'il est constaté que la salle n'est pas correctement nettoyée, une entreprise de nettoyage effectuera le nettoyage qui sera facturé au locataire.**

Une réservation de cette salle un samedi sera facturée en week-end (soit tarif 2 jours)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité ces tarifs pour les salles communales

de Foulain et Crenay pour 2026

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Tarif 2026 - location de la remorque communale réf : 2025\_10\_31\_75**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

de maintenir le tarif de location de la remorque

à 30€ en journée et week-end pour l'année 2026.

**Tarifs 2026 - concessions cimetières de Foulain et Crenay réf : 2025\_10\_31\_76**

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs et renouvellement des concessions cimetières de Foulain et de Crenay pour 2026 comme suit :

- Cave urne 50 ans : 200 €

- Colombarium : 50 ans : 300 €

- 2 m<sup>2</sup> pour 15 ans : 60 €

- 2 m<sup>2</sup> pour 30 ans : 80 €

- 2 m<sup>2</sup> pour 50 ans : 130 €

**Convention-cadre de mutualisation entre la communauté d'agglomération et la commune de Foulain réf : 2025\_10\_31\_77**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en continuité de la délibération prise par le conseil communautaire du 30 septembre 2025,

• approuve la convention de mutualisation avec l'Agglomération de Chaumont

• autorise le Maire à signer la convention avec l'Agglomération de Chaumont

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Admission en non-valeur réf : 2025\_10\_31\_78**

Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état joint au conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré d'admettre en non-valeur les pièces présentées pour un montant total de 712.72€

**Inscription à l'état d'assiette Destination des coupes Affouages Exercice 2026 réf : 2025\_10\_31\_79**

*Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;*

*Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;*

*Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;*

*Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;*

*Considérant :*

*La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le ...27/08/2025. Pour l'exercice 2026.*

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

| UG    | Programme | Proposition | Nvelle Prop. | Justif.                | Type Coupe | Surf. à Dés. (ha) |
|-------|-----------|-------------|--------------|------------------------|------------|-------------------|
| 2     | 2021-2040 | 2026        | 2026         | Niveau de capital      | IRR        | 5.88              |
| 9     | 2021-2040 | 2026        | 2026         | Niveau de capital      | IRR        | 5.08              |
| 20    | 2021-2040 | 2030        | 2026         | Niveau de capital      | A1         | 3                 |
| 128.2 | 2021-2040 | 2026        | 2026         | Niveau de régénération | RD         | 1.18              |
| 130   | 2021-2040 | 2030        | 2026         | Niveau de capital      | A1         | 2.33              |
| 132   | 2021-2040 | 2023        | 2026         | Niveau de capital      | IRR        | 5.52              |
| 133   | 2021-2040 | 2025        | 2026         | Niveau de capital      | IRR        | 4.10              |
| 20    | 2021-2040 | AJOUTER     | 2026         | Niveau de capital      | AX         | 1.76              |
| 130   | 2021-2040 | AJOUTER     | 2026         | Niveau de capital      | AX         | 0.50              |
| 125   | 2021-2040 | AJOUTER     | 2026         | Niveau de capital      | AX         | 1                 |

Cette délibération concerne la liste des parcelles à marteler pour l'exercice 2026.

Une deuxième délibération sera proposée au conseil municipal de FOULAIN pour la destination des bois des parcelles martelées. La présente délibération sera transmise à l'ONF

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### Modification des statuts du SDED 52 réf : 2025\_10\_31\_80

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations des 12 mai et 14 juin 2025 des SMICTOM Sud et Nord décident du transfert de leur compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » au SDED 52 au 1<sup>er</sup> mai 2026,

Vu la délibération du SDED 52 du 18 septembre 2025 validant le projet de ses nouveaux statuts et annexes,

Considérant que les statuts du SDED 52 et leurs annexes doivent être mis à jour suite à ce transfert de compétence et au transfert de droit des membres des SMICTOM Sud et Nord au SDED 52, pour prévoir notamment la représentativité des adhérents « déchets »,

En vertu de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur les modifications statutaires du SDED 52.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à voix 14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS,

Le conseil,

- Valide les nouveaux statuts et annexes du SDED 52 applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026,  
dont une copie est jointe à la présente délibération

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### Décision Modificative N° 4 du Budget Principal de la commune réf : 2025\_10\_31\_81

Afin de pouvoir mandater le salaire de l'employée de l'agence postale communale, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide les virements de crédits comme suit :

DM N°4

Dépenses de fonctionnement :

Compte 615221 : - 4550.00€

Compte 6413 : + 3500.00€

Compte 6450 : + 1000.00€

Compte 633 : + 50.00€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### Prorogation 2026 d'adhésion au service départemental d'assistance technique réf : 2025\_10\_31\_82

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proroger son adhésion au service départemental d'assistance techniques pour 2026 aux mêmes conditions qu'en 2025 dans les domaines voirie et aménagement du territoire pour un montant de 542.25€

#### Repas et colis des aînés réf : 2025\_10\_31\_83

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir La Vallée traiteur, pour le repas des aînés qui aura lieu le dimanche 11 janvier 2026, à la salle des fêtes de Crenay, pour 40€ par personne.

Des colis seront distribués aux personnes malades ou ne pouvant pas se déplacer,

Le Conseil Municipal accepte les devis de la Cave Gourmande pour la somme de 31.54€ le colis individuel et 46.80€ le colis couple.

Pour l'animation du repas des aînés, le Conseil Municipal accepte le devis de Karafiesta pour la somme de 905.60€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Cérémonies du 11 Novembre, absence du Maire de Foulain et du Maire délégué de Crenay**

**Les cérémonies auront lieu à Crenay à 10h30 et à Foulain à 11h00**

**Un vin d'honneur sera offert à la salle de convivialité de Foulain à l'issue des cérémonies.**

**Contrat de location de la salle des fêtes de Crenay :**

**Un nouveau contrat de location a été rédigé par la mairie, il sera signé par la mairie et le locataire de la salle des fêtes de Crenay à chaque location.**

**M. Simon Jean-Michel informe le Conseil Municipal sur le courrier reçu du Tamis Foulinois concernant des travaux demandés en vue de l'obtention du label "Club FFT engagé"**

Séance levée à: 21h56

En mairie, le 03/11/2025

Le Maire  
Robert HENRY

Secrétaire de séance  
M. VIGNERON Vincent